

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 07 JUILLET 2025**

<b>Conseil d'administration du</b>	7 juillet 2025 à 14h30
<b>Date de convocation</b>	12 mai 2025, soit dans les conditions fixées par les statuts
<b>Lieu</b>	Musée du Louvre-Lens, au lieu habituel de ses séances
<b>Présents</b>	Nathalie GHEERBRANT ; Sabine FINEZ ; Valérie BIEGALSKI ; Caroline MELONI ; Alexandre COUSIN ; Valérie CUVILLIER ; Philippe DUQUESNOY ; Hilaire MULTON ; Laurence DES CARS ; Kim PHAM ; Olivier GABET ; Mathilde PROST ; Souraya NOUJAÏM ; Aline FRANCOIS-COLIN ; Daniel PERCHERON ; Jean- Yves LARROUTUROU ; Caroline JOLY ; Laetitia MANIER ; Sandra GUTHLEBEN.
<b>Pouvoirs</b>	Xavier BERTRAND à Sabine FINEZ ; François DECOSTER à Valérie BIEGALSKI ; Bertrand GAUME à Sandra GUTHLEBEN ; Dominique DE FONT-REAUXX à Mathilde PROST ; Ariane THOMAS à Souraya NOUJAIM ; Francis STEINBOCK à KIM PHAM ; Henri LOYRETTE à Laurence DES CARS ; Luc BOUNIOL- LAFFONT à Aline FRANÇOIS-COLIN.
<b>Excusés</b>	Xavier BERTRAND ; Jean-Paul MULOT ; Aurore COLSON ; Mady DORCHIES-BRILLON ; François DECOSTER ; Christelle BUISSETTE ; Sylvain ROBERT ; Bertrand GAUME ; Dominique DE FONT-REAUXX ; Ariane THOMAS ; Francis STEINBOCK ; Luc BOUNIOL-LAFFONT ; Henri LOYRETTE ; Frédéric SALAT- BAROUX ; Lucie RIBEIRO.
<b>Quorum</b>	Atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer
<b>Secrétaire de séance</b>	Madame Sabine FINEZ

## Délibération n°2025\_017

### Définition d'une grille tarifaire pour la vente de livrets

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9, R. 1431-1 à R. 1431-21, L. 2311-3, et L. 2311-9,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre-Lens* »,

## **Rapport de présentation au Conseil d'Administration**

Afin de développer l'aide à la visite, le Musée du Louvre- Lens souhaite mettre à disposition de son public des livrets ou dépliants décrivant les œuvres présentées au musée dans le cadre de certaines de ses expositions temporaires, ou pour la Galerie du temps.

A titre d'exemple, le musée souhaite mettre en vente un dépliant illustré reprenant les œuvres présentées dans l'exposition « Icônes venues d'Ukraine », à la fois à la librairie-boutique, mais aussi directement au travers de sa régie de recettes, aux guichets d'accueil-vente du musée.

Il importe donc de fixer un tarif pour la vente de tels livrets.

Il est proposé de donner délégation à la Directrice pour fixer ce tarif, dans la limite d'une fourchette de 2 à 5 €, selon le format (Plaquette pliée ou brochée, flyer plié, tract plié, prospectus plié ...). Ce tarif tient compte du coût de fabrication et de diffusion.

A titre d'exemple, le musée souhaite mettre en vente le dépliant accompagnant l'exposition « Icones venues d'Ukraine », au tarif de 3€.

Les tarifs ci-dessus précisés s'entendent toutes taxes comprises.

-----  
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la fourchette de tarifs pour la vente des livrets et dépliants relatifs aux expositions permanente ou temporaires du musée, entre 2 et 5 € TTC,
- De donner délégation à la Directrice pour définir le prix de vente du livret ou du dépliant, dans le respect de cette fourchette, et de la couverture des coûts de fabrication et de diffusion,
- D'autoriser la Directrice à prendre les actes juridiques et comptables correspondants.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Pour expédition conforme,  
Pour la Présidente, par délégation Annabelle Ténèze, Directrice de  
l'établissement public de coopération culturelle  
« Musée du Louvre-Lens »

